#### Commission de l'environnement et des milieux naturels



#### 2342 - Protection de la nature

# Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Rapport nº CG/2014/36

#### Service Chef de file:

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Service(s) associé(s):

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

L'enquête publique sur le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est ouverte depuis le 14 avril dernier. Elle vise à conclure les différentes étapes de l'élaboration et de la concertation de ce document important pour l'avenir de notre territoire. Le Conseil Général est appelé à donner son avis définitif sur ce projet.

### I - Rappel du contexte

L'enquête publique sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est ouverte depuis le 14 avril dernier. Elle vise à conclure les différentes étapes de l'élaboration et de la concertation de ce document important pour l'avenir de notre territoire, auxquelles le Département a activement participé notamment par courriers aux porteurs du projet en dates du 21 septembre 2012 et du 31 octobre 2013.

Grâce aux contributions de notre collectivité, des améliorations notables ont pu être apportées au projet. Ainsi, la version soumise à enquête publique tient compte des remarques de fond émises lors des consultations précédentes par le Conseil Général du Bas-Rhin et par les collectivités locales.

L'Etat et la Région ont apporté des corrections dans leur réponse de janvier 2014, sur des aspects techniques, mais aussi sur des éléments de rédaction fondamentaux du SRCE.

Ainsi, le projet actuel ne renvoie plus à des notions de préservation stricte de la trame verte et bleue, mais à la préservation de sa fonctionnalité globale. Cette avancée restaure des marges de manœuvre pour les collectivités dans leurs projets d'aménagements.

De plus, certains réservoirs et corridors ont vu leurs délimitations évoluer, voire ont été supprimés pour tenir compte des projets de développement touristique majeurs des collectivités (carrière de St Nabor, Golf de la Sommerau...).

## II - Analyse du Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Malgré ces avancées, il reste difficile d'adhérer à un document qui contraint toujours le développement et l'aménagement de notre territoire. Un projet équilibré devrait donc tenir compte des trois éléments suivants :

- 1 Pour ne pas obérer le développement économique, politique phare du Département, il conviendrait d'obtenir des engagements fermes concernant la mise en œuvre des Plateformes Départementales d'Activités (PDFA), à savoir :
  - Le retrait du réservoir de biodiversité RB13 de l'ensemble du périmètre de la PFDA de Lauterbourg du fait d'un point de conflit qui persiste au sud de ce projet,
  - Le retrait du réservoir RB6, de la seconde tranche de la PFDA de Thal-Drulingen, car l'équilibre d'une telle zone reste lié à son aménagement global,

- La suppression du corridor traversant la PFDA de Herrlisheim-Drusenheim (le C070), afin de ne pas compromettre les différentes options à l'étude actuellement ou à défaut, son déplacement en bordure de la plateforme. Des adaptions du réservoir RB29 sont aussi nécessaires pour permettre l'accès au Rhin,
- Le retrait du réservoir de biodiversité RB33 de l'ensemble du périmètre de la PFDA Activeum à Dachstein, du fait d'une importante zone de conflit qui persiste au nord de ce projet,
- la levée des incertitudes quant à la délimitation de la PFDA du Martelberg à Saverne-Monswiller, qui est très proche et très imbriquée avec le réservoir RB23.

En dehors des PFDAs, d'autres Zones d'Activités stratégiques (Haguenau, Molsheim, ...) comportent aussi des zones de conflits avec le SRCE, sur lesquelles il importe de pouvoir lever les contraintes environnementales.

- 2 En matière d'enjeux de développement touristique, le secteur du Champ du Feu (RB48) comporte aussi un réservoir qui doit être corrigé afin de ne pas créer de contraintes supplémentaires pour les projets à venir. C'est particulièrement le cas pour les projets de ski nordique qui sont actuellement étudiés sur la base des connaissances dont disposent les acteurs de terrain. Un recalage du réservoir sur la zone Natura 2000 existante s'avère nécessaire.
- 3 Concernant la vallée de la Bruche, il est pris acte de la disparition du corridor le long de la vallée, ce qui est un point positif. En revanche, les cartes diffusées ne permettent pas d'avoir une lisibilité et une totale compréhension des réservoirs proposés en substitution ; ce qui interdit tout avis éclairé à ce stade de l'analyse.
- 4 Le développement de l'habitat est aussi un enjeu majeur pour notre Département. Aussi, il importe que la déclinaison du SRCE n'obère pas l'aboutissement des projets d'habitat durable que sont les Quartiers + (Oberhoffen, Wingen, La Broque).

Une analyse détaillée des projets de Quartier + a démontré que leur localisation ne remet, à priori, pas en cause la fonctionnalité des réservoirs, bien qu'ils soient en partie ou en limite de ces réservoirs (RB 138 La Broque, RB 27 Oberhoffen, RB 15 Wingen). En conséquence, il est impératif d'obtenir des garanties quant à la faisabilité technique de ces projets.

#### **III - Propositions**

Un examen approfondi conduit à de sérieuses réserves sur ces politiques prioritaires pour le développement durable du Département.

Plus globalement, notre vigilance doit s'exercer sur l'ensemble des corrections demandées le 31 octobre 2013, du fait du peu de précision des cartes qui rend difficile l'analyse de chaque projet.

Au vu des enjeux et des questions en suspens, la participation du Département du Bas-Rhin à toutes les instances de suivi et de pilotage reste une nécessité impérieuse.

Enfin, dans un tel projet où l'adhésion et l'acceptation restent fondamentales, la concertation demeure la seule voie possible.

Ainsi, il est particulièrement surprenant de voir apparaître à ce stade de l'élaboration, neuf nouveaux réservoirs de biodiversité et quelques corridors, notamment sur des secteurs aussi sensibles que la vallée de la Bruche. En particulier, le nouveau réservoir RB138 n'est pas lisible à cette échelle et devra faire l'objet d'une information spécifique, avant tout avis.

De même, notre collectivité avait déjà indiqué que la période retenue pour cette enquête publique était peu favorable. En effet, les exécutifs des collectivités locales et des EPCI ne sont pas encore totalement installés et n'ont, de fait, pas pu prendre pleinement la mesure des implications territoriales du projet de SRCE.

Ainsi, en étant pleinement conscient des avancées au regard de notre précédent avis, mais soucieux des menaces qui pèsent sur le développement économique de notre territoire, il est proposé d'émettre un avis réservé au projet de Schéma régional de cohérence écologique soumis à enquête publique, tant que ne sont pas levées les réserves indiquées précédement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :

- émet un avis réservé sur le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), dans la continuité des remarques de fond émises par le Conseil Général du Bas-Rhin en octobre 2013, en raison des contraintes environnementales nouvelles imposées au développement économique, et en particulier aux motifs ci-après :
- . la non-prise en compte des éléments potentiellement bloquants pour les PFDAs de Lauterbourg, Herrlisheim-Drusenheim, Thal-Drulingen, Martelberg et Activeum, figurant dans les réservoirs de biodiversité n° 6, 13, 23, 29, 33 et le corridor C070 ; ainsi que ceux du réservoir n°48 sur le projet touristique majeur du Champ du Feu,
- . les incertitudes persistantes sur un certain nombre de dossiers stratégiques (les Quartiers +, les Zones d'activités d'Haguenau, Molsheim...),
- . l'ambiguïté que soulève l'apparition de nouveaux réservoirs et corridors à ce stade de la procédure, dans une période peu propice à l'analyse par les nouveaux exécutifs dans les collectivités locales, tout particulièrement dans la vallée de la Bruche ;
- demande d'associer le Département du Bas-Rhin à toutes les instances de pilotage du SRCE.

Strasbourg, le 23/05/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL